

## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2023 DVD 118** Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – avenants aux contrats correspondants

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs,

La lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier est un enjeu majeur de santé publique, particulièrement en zone urbaine dense. Pour répondre à cet impératif, la Ville de Paris a engagé des actions ambitieuses visant à réduire la place de l'automobile individuelle, notamment par un partage de l'espace public au profit de tous les usagers, et en diversifiant l'offre de déplacements avec une incitation aux modes de transport les plus respectueux de l'environnement notamment le vélo.

L'offre de stationnement vélo constituant l'un des facteurs déterminants pour utiliser un vélo comme moyen de transport, la Ville de Paris a introduit dans son Plan Vélo 2021-2026 la création de 130 000 places de stationnement supplémentaires parmi lesquelles 10 000 places sécurisées sur l'espace public, hors pôle d'intermodalité. Dans ce cadre, la Ville de Paris souhaite voir évoluer l'offre de stationnement dans les parcs de stationnement concédés pour atteindre cet objectif de mandature.

Dans cette perspective, les nouvelles consultations de DSP de parcs de stationnement et certains avenants intègrent systématiquement dans leur programme de travaux la création de zones de stationnement vélos sécurisées d'un minimum de 80 places, sous réserve de faisabilité technique.

Parallèlement, pour les contrats de DSP dont les échéances sont plus lointaines, la Ville s'est rapprochée des délégataires pour étudier les possibilités de réalisation de telles zones de stationnement sécurisées tout en préservant l'économie globale des contrats.

Ainsi, 1556 places sécurisées fermées ont été livrées depuis le début de la mandature et 3218 places supplémentaires sont d'ores et déjà prévues dans les nouveaux contrats ou avenants récemment conclus, auxquelles s'ajouteront un minimum de 1600 places supplémentaires demandées dans les programmes de travaux des DSP à renouveler d'ici 2026.

Par ailleurs plus de 934 places sécurisées susceptibles d'être réalisées et livrées d'ici l'été 2024, dans des parcs dont l'échéance de DSP en cours est postérieure à 2026, nécessitent un financement complémentaire.

Le travail engagé avec les délégataires afin d'atteindre l'objectif du plan vélo, se poursuit avec une étude systématique des conditions d'accessibilité cyclable et d'implantation au 1<sup>er</sup> niveau de zones de stationnement sécurisées, sur tous les parcs dont l'échéance de DSP en cours est postérieure à la fin de mandature. À l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, il sera privilégié le réemploi des mobiliers d'accroches temporaire développés sur l'espace public durant cet événement.

Compte tenu de l'impact économique de ces installations sur certaines DSP en cours, il est convenu de conclure des avenants afin de définir les modalités de financement par subventions d'investissement de ces zones de stationnement vélos, et leurs conditions de réalisation et d'exploitation.

Dès à présent dix avenants vous sont présentés, pour des réalisations prêtes à être livrées principalement au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Ils portent sur les parcs suivants :

PARC	Type	Début DSP	Fin DSP	Délegat aire	ARD	Nbre PLACES -projet-	livraison prévue	ESTIMA TION en € HT
HARLAY (PONT NEUF)	Mixte	01/03/19 69	01/03/20 30	INDIGO	1	99	2024	130 000 €
SOUFFL OT	Mixte	16/08/19 72	15/08/20 27	INDIGO	5	116	avant jop2024	170 000 €
ALMA- GEORG E V	Mixte	07/06/19 95	06/06/20 35	INDIGO	8	80	avant jop2024	101 170 €
CHAMP S- ELYSEE S PIERRE CHARR ON	Mixte	27/12/19 95	26/12/20 35	INDIGO	8	80	avant jop2024	110 489 €
ETOILE- FRIEDL AND	Mixte	03/10/19 94	02/10/20 34	INDIGO	8	80	avant jop2024	113 510 €
EURON ORD LARIBOI SIERE	Mixte	10/03/19 97	09/03/20 37	INDIGO	10	159	avant jop2024	123 698 €
MAGEN TA - GARE DE L'EST	Mixte	07/08/20 19	07/08/20 31	INDIGO	10	116	avant jop2024	49 800 €
FAUBO URG SAINT- ANTOIN E	Mixte	15/03/19 93	14/03/20 28	INDIGO	12	44	avant jop2024	102 480 €

MAINE BASCH - ALESIA	Mixte	26/09/19 94	25/09/20 34	INDIGO	14	80	avant jop2024	119 515 €
PLACE VICTOR HUGO	Mixte	01/07/19 91	30/06/20 31	INDIGO	16	80	avant jop2024	115 250 €

**934 places      1 135  
912 €**  
**Soit en €      1 363  
TTC            094 €**

Au total 934 places seront créées en 2024 dans le cadre de ces avenants pour un montant total estimé à 1 135 912€ HT. Les dépenses afférentes seront imputées sur l'autorisation de programme du Plan Vélo du budget d'investissement de la Ville de Paris.

D'autres avenants sont à l'étude et vous seront présentés prochainement. Il s'agit des parcs pour lesquels les zones sécurisées fermées seront réalisées d'ici 2026. À ce stade, les études de faisabilité sont notamment en cours sur les parcs Mairie du 19<sup>ème</sup>, Hôtel de Ville et Bercy Seine, exploités par la SAEMES.

Ces différents avenants aux conventions de concession des parcs de stationnement intègrent également les dispositions confortant le respect des principes de la République et prennent en compte la réorganisation du groupe INDIGO qui s'est traduit entre autres par le transfert du patrimoine de la société du PARC AUTO AMBROISE PARÉ ; de la société PARC CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON et de la société de PARKING MATIGNON MARIGNY à leur société mère INDIGO INFRA.

Aucun des avenants présentés n'ayant pour effet d'accroître le montant total actualisé des conventions de délégation au-delà des niveaux initialement anticipés à la conclusion des contrats, conformément à l'article L. 1411-6 du code général des collectivités territoriales, ils n'ont pas été soumis pour avis à la commission concessions visée à l'article L. 1411-5 du même code.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande de m'autoriser à signer des avenants aux contrats de concession des parcs de stationnement pour réaliser des zones de stationnement vélos fermées sécurisées avec :

- La société INDIGO INFRA pour les parcs ALMA-GEORGE V (8<sup>e</sup>), CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON (8<sup>e</sup>), EURONORD LARIBOISIERE (10<sup>e</sup>), MAGENTA - GARE DE L'EST (10<sup>e</sup>), FAUBOURG SAINT ANTOINE(12<sup>e</sup>) et PLACE VICTOR HUGO (16<sup>e</sup>) ;
- La société INDIGO INFRA France pour le parc HARLAY PONT NEUF ;
- La société du Parking du Boulevard Saint Germain pour les parcs SOUFFLOT (5e) et MAINE BASCH – ALESIA (14<sup>e</sup>) ;
- La société Des Parkings Souterrains du 8<sup>ème</sup> arrondissement (SPS 8) pour le parc ETOILE-FRIEDLAND.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.